

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 15 avril 2008, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Guy Leclair, Robert Savard, Jacques Smith, Jean-Jacques Leduc, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Jean-Marc Rochon.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Cinq (5) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Demande d'installation de poteaux ou d'une barrière empêchant les automobiles de circuler sur la passerelle près de la tour de départ des régates.
- Demande de suivi sur la possibilité d'installation d'un feu de circulation à l'intersection de la rue Champlain et du chemin Larocque.
- Demande de ramassage de débris de morceaux de trottoirs et d'asphalte sur le chemin Larocque.
- Demande d'information sur le début des travaux de balayage de rues à l'aide du balai mécanique.
- Demande de suivi sur la pétition concernant la prière déposée au conseil à la séance du mois de mars dernier.
- Demande de prolonger à un mois le délai de publication des avis publics pour l'audition des demandes de dérogation mineure.
- Demande d'expédition d'une lettre avisant les voisins limitrophes concernés qu'une demande de dérogation mineure a été déposée au conseil pour approbation.
- Demande de vérification d'un problème d'accumulation d'eau provenant de la fonte de la neige située sur le terrain du Club de curling, face à la rue Maden.

---

2008-04-187

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 15 avril 2008.

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 avril 2008, tel que préparé, à savoir :

1. **RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2008 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 25 MARS 2008**
5. **DIRECTION GÉNÉRALE**  
N/A
6. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
  - 6.1 Ratification d'embauche et de départ de personnel pour le mois de mars 2008
  - 6.2 Acceptation de la retraite de M. Michel Joannette au poste de technicien à la gestion de projet à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire
  - 6.3 Nomination à un poste de préposé à la signalisation au Service de l'environnement et des travaux publics
  - 6.4 Création d'un poste de conseiller au développement à la Direction générale et nomination
  - 6.5 Création d'un poste de conseiller en aménagement à l'unité Urbanisme et Permis au Service de la gestion du territoire et nomination
  - 6.6 Acceptation de la démission d'un pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie
  - 6.7 Modification du contrat d'assurance collective accordé à la compagnie Croix Bleue Medavie
  - 6.8 Acte de transaction et de règlement avec l'employé numéro 6070
7. **SERVICE DU GREFFE**
  - 7.1 Modification de l'entente avec la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry concernant la gestion des travaux d'entretien ou d'aménagement du cours d'eau Sauvé et ses branches 1 à 5
  - 7.2 Modification de la résolution 2007-10-540 concernant l'acquisition de lots situés dans le secteur Grande-Île
8. **SERVICE DU CONTENTIEUX**
  - 8.1 Convention supplémentaire au permis numéro 62-119 avec la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent
9. **SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**
  - 9.1 Approbation de la liste de comptes numéro 114 au montant de 4 235 555,20 \$
  - 9.2 Dépôt du rapport budgétaire au 9 avril 2008
10. **SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**
  - 10.1 Aide financière à l'Association Québec Bassmasters dans le cadre d'un tournoi de pêche d'achigans
  - 10.2 Autorisation d'un permis de boisson au Club de curling de Valleyfield inc.
  - 10.3 Diverses autorisations au Club de canoë-Kayak Les Deux-Rives inc. pour la tenue d'une course de bateaux-dragons
  - 10.4 Modification au protocole d'entente triennal avec le Musée de Société des Deux-Rives concernant l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine
  - 10.5 Aide financière spéciale à l'organisme Les Régates de Valleyfield inc. dans le cadre de la 70<sup>e</sup>
  - 10.6 Modification au protocole d'entente avec Anim'Action de Salaberry-de-Valleyfield pour la gestion de différentes activités d'animation
  - 10.7 Résolution d'intention pour la réalisation d'un projet d'aménagement d'un terrain multisport, de réaménagement de terrains sportifs et de remise aux normes de la piscine intérieure
  - 10.8 Résolution d'intention de présentation de candidature pour la tenue de la Finale des Jeux du Québec, hiver 2011
  - 10.9 Protocole d'entente avec Terminus Valleyfield inc. pour l'entretien ménager et la surveillance du Marché public

**11. SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE – UNITÉ URBANISME**

- 11.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-03-16 pour le lot 866 (futur lot 866-2) sis au 711, rue Saint-Jean-Baptiste afin d'autoriser la création de deux nouveaux lots et réponse à cette demande
- 11.2 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-03-17 pour le lot 258-438 sis au 188, rue Trudeau afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal existant et réponse à cette demande
- 11.3 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-03-18 pour les lots 129-49 et 129-51 sis aux 33 et 35, rue Bourassa afin d'autoriser la construction d'une résidence bifamiliale et réponse à cette demande
- 11.4 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-03-19 pour le lot 153-15 sis au 237, rue Champlain afin d'autoriser la construction d'une nouvelle fondation pour un bâtiment principal existant et réponse à cette demande
- 11.5 Réponse à la demande 1097-2008-02 pour autoriser l'aménagement d'un logement intergénérationnel à même une résidence unifamiliale existante sise au 126, rue Donald, lot 94-365, en vertu du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 11.6 Mandat à une firme d'urbanistes-conseils pour la production de documents dans le cadre de la refonte quinquennale du plan et des règlements d'urbanisme
- 11.7 Mandat à une firme de spécialistes en environnement pour la caractérisation des milieux naturels des espaces à développer dans le parc industriel et portuaire Perron

**12. SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE – UNITÉ INGÉNIERIE**

- 12.1 Modification des critères de sélection pour l'octroi d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels d'ingénierie dans le cadre des travaux de restauration des ouvrages de collecte des eaux usées
- 12.2 Modification des critères de sélection pour l'octroi d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels d'ingénierie dans le cadre d'un plan directeur de drainage
- 12.3 Mandat à une firme d'ingénieurs pour effectuer des comptages de circulation sur le boulevard Mgr-Langlois dans le cadre du réaménagement du parc industriel Arthur-Miron

**13. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

- 13.1 Modification de la convention avec Technologies Fabgroups inc. dans le cadre de la déshydratation des boues de la station d'épuration

**14. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

N/A

**15. APPELS D'OFFRES**

- 15.1 Appel d'offres 2008-05 : Signalisation, phase I

**16. INVITATIONS À SOUMISSIONNER**

- 16.1 Invitation à soumissionner 2008-ENV-02 : réfection de bordures de rue en béton bitumineux
- 16.2 Invitation à soumissionner 2008-ENV-03 : reconstruction de trottoirs et de bordures en béton
- 16.3 Invitation à soumissionner 2008-ENV-04 : fauchage des terrains vacants pour l'année 2008
- 16.4 Invitation à soumissionner 2008-INC-06 : conciergerie
- 16.5 Invitation à soumissionner 2008-GT-05 : services professionnels d'ingénierie pour la localisation et la détermination des débits des eaux parasites dans les réseaux d'égouts

**17. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

- 17.1 Dispense de lecture et adoption du Règlement 145 sur la mise en œuvre du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2008-2009 – phase V)

**18. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

- 18.1 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du Règlement 141 pour décréter des travaux de mise en conformité aux normes et d'agrandissement de la caserne Roma-Bougie ainsi qu'un emprunt de 825 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 18.2 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du Règlement 142 pour emprunter la somme de 1 500 000 \$ afin de pourvoir à la réalisation d'un plan directeur de développement informatique
- 18.3 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du Règlement 144 pour pourvoir à l'acquisition de certains bâtiments et pour décréter des travaux de rénovation aux fins d'utilisation municipale ainsi qu'un emprunt de 2 525 375 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

- 18.4 Dispense de lecture et adoption du Règlement 146 pour emprunter la somme de 576 000 \$ afin de pourvoir à la mise en œuvre du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2008-2009 – phase V)
- 18.5 Avis de motion pour un règlement d'emprunt décrétant des travaux d'infrastructures dans le parc industriel et portuaire Perron
- 19. **RÈGLEMENTS D'URBANISME**  
N/A
- 20. **DIVERS**
  - 20.1 Nomination d'un maire suppléant
  - 20.2 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des nouveaux membres du conseil
  - 20.3 Désignation de nouveaux officiants compétents à célébrer des mariages
  - 20.4 Ratification de mandats de présidence et d'assistance de membres du conseil et de fonctionnaires à divers comités, commissions et organismes
  - 20.5 Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de la taxe foncière et de la taxe d'affaires de l'organisme Syndicat des professeurs du Collège de Valleyfield
- 21. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 22. **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**
- 23. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉ

**2008-04-188 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2008 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 25 MARS 2008**

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 mars 2008 et de la séance spéciale du 25 mars 2008 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 10 avril 2008 ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 mars 2008 et de la séance spéciale du 25 mars 2008, selon leur teneur.

ADOPTÉ

**2008-04-189 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LE MOIS DE MARS 2008**

VU le dépôt devant ce conseil des rapports relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de mars 2008 ;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans les rapports datés du 9 avril 2008 relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de mars 2008.

ADOPTÉ

**2008-04-190 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE M. MICHEL JOANNETTE AU POSTE DE TECHNICIEN À LA GESTION DE PROJET À L'UNITÉ INGÉNIERIE AU SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE**

VU la lettre formulée par M. Michel Joannette avisant la municipalité de sa retraite au poste de technicien à la gestion de projet à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield prenne acte de la retraite de M. Michel Joannette au poste de technicien à la gestion de projet à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire, celle-ci devenant effective à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008 ;

QUE le conseil municipal remercie M. Joannette pour ses 31 années de loyaux services.

ADOPTÉ

**2008-04-191 NOMINATION À UN POSTE DE PRÉPOSÉ À LA SIGNALISATION AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un préposé à la signalisation au Service de l'environnement et des travaux publics, poste laissé vacant à la suite de la retraite de M. Claude Loiselle ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Serge Roy au poste de préposé à la signalisation au Service de l'environnement et des travaux publics ;

QUE la date de nomination et d'affectation de M. Roy à ce poste soit effective à compter du 16 avril 2008 ;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Roy soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

**2008-04-192 CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER AU DÉVELOPPEMENT À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET NOMINATION**

VU la recommandation du Service des ressources humaines relative à la création d'un poste de conseiller au développement à la Direction générale et à une nomination à ce poste ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil municipal nomme M<sup>me</sup> Marie-Claude Côté au poste cadre de conseillère au développement à la Direction générale ;

QUE la date d'entrée en fonction de M<sup>me</sup> Côté soit effective autour du 20 mai 2008 ;

QUE la rémunération de M<sup>me</sup> Côté soit celle correspondant à la classe 3, échelon 3, de la politique salariale du personnel cadre de la municipalité et que ses conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

**2008-04-193 CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT À L'UNITÉ URBANISME ET PERMIS AU SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE ET NOMINATION**

VU la recommandation du Service des ressources humaines relative à la création d'un poste de conseiller en aménagement à l'unité Urbanisme et Permis au Service de la gestion du territoire et à une nomination à ce poste ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil municipal nomme M. Charles Perreault au poste cadre de conseiller en aménagement à l'unité Urbanisme et Permis au Service de la gestion du territoire ;

QUE la date d'entrée en fonction de M. Perreault soit effective autour du 5 mai 2008 ;

QUE la rémunération de M. Perreault soit celle correspondant à la classe 3, échelon 3, de la politique salariale du personnel cadre de la municipalité et que ses conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

**2008-04-194 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

VU la lettre de démission formulée par M. Jean-Philippe Boissonneault, pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la démission formulée par M. Jean-Philippe Boissonneault au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, celle-ci étant effective depuis le 18 mars 2008.

ADOPTÉ

**2008-04-195 MODIFICATION DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE ACCORDÉ À LA COMPAGNIE CROIX BLEUE MEDAVIE**

VU la recommandation du Service des ressources humaines d'apporter une modification au contrat d'assurance collective octroyé à la compagnie Croix Bleue Medavie lors de la séance du conseil du 18 mars 2008 ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE le contrat d'assurance collective octroyé à la compagnie Croix Bleue Medavie lors de la séance du conseil du 18 mars 2008 soit modifié de façon à ajouter une couverture additionnelle de l'appareil apnée du sommeil pour le groupe de techniciens en prévention incendie/pompiers, aux mêmes termes et conditions stipulées dans la résolution 2008-03-166, pour un montant additionnel de 25 \$ ;

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à la présente, le cas échéant.

ADOPTÉ

**2008-04-196 ACTE DE TRANSACTION ET DE RÈGLEMENT AVEC L'EMPLOYÉ NUMÉRO 6070**

VU le dépôt devant ce conseil d'un acte de règlement et transaction à intervenir entre l'employé numéro 6070 et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield afin de mettre fin au litige qui les oppose et de conclure une transaction à cet effet, sans admission de responsabilité de part et d'autre ;

VU la recommandation du Service des ressources humaines de procéder à la signature dudit acte de règlement et transaction ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

D'accepter le contenu de l'acte de règlement et transaction à intervenir entre l'employé 6070 et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et d'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et nom de la municipalité, cet acte de transaction.

ADOPTÉ

**2008-04-197      MODIFICATION DE L'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BEAUHARNOIS-SALABERRY CONCERNANT LA GESTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN OU D'AMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU SAUVÉ ET SES BRANCHES 1 À 5**

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry a déposé une entente modifiée concernant la réalisation des travaux d'entretien ou d'aménagement du cours d'eau Sauvé et ses branches 1 à 5 ;

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et greffier d'autoriser la signature de ladite entente modifiée ;

Il est                      proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
                                 appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
                                 et résolu

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, l'entente à intervenir avec la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, telle que modifiée par cette dernière, dans le cadre des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Sauvé et ses branches 1 à 5.

ADOPTÉ

**2008-04-198      MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2007-10-540 CONCERNANT L'ACQUISITION DE LOTS SITUÉS DANS LE SECTEUR GRANDE-ÎLE**

VU la résolution 2007-10-540 adoptée lors de la séance du conseil du 16 octobre 2007 relative à l'acquisition de lots situés dans le secteur Grande-Île ;

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et greffier de procéder à la modification de ladite résolution afin de préciser que cette acquisition de lots est effectuée à titre gratuit et non au montant de 800 \$ ;

Il est                      proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
                                 appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
                                 et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield modifie la résolution 2007-10-540 adoptée lors de la séance du conseil du 16 octobre 2007, par laquelle elle autorise l'acquisition des lots 36-79, 33-54, 36-70, 33-71 et 36-83 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, de la compagnie Ilco Holdings inc., lots situés dans le secteur Grande-Île, afin de préciser que cette acquisition de lots en faveur de la municipalité est effectuée à titre gratuit en lieu et place du montant de 800 \$ inscrit à cette résolution ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document pertinent à la présente, le cas échéant.

ADOPTÉ

**2008-04-199      CONVENTION SUPPLÉMENTAIRE AU PERMIS NUMÉRO 62-119 AVEC LA CORPORATION DE GESTION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT**

ATTENDU QU'en 1987, à la suite de l'installation d'une conduite d'eau de refroidissement afin d'alimenter la compagnie Eka Chimie dans le parc industriel et portuaire Perron, la municipalité a dû obtenir un permis de l'Administration de la Voie



Maritime du Saint-Laurent pour puiser l'eau à partir du canal de Beauharnois et de pouvoir rejeter celle-ci ultérieurement ;

ATTENDU QUE la charge annuelle exigible de la municipalité est refacturée à la compagnie Eka Chimie par une entente convenue avec la firme Tekno pour la gestion de des ouvrages d'assainissement de la municipalité ;

ATTENDU QUE, après discussion avec les représentants de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent, il fut convenu de modifier la clause relative à l'assurance responsabilité civile afin d'éliminer la notion de protection environnementale et d'actualiser le montant de couverture à 5 000 000 \$ ;

VU le dépôt devant ce conseil d'une convention supplémentaire au permis numéro 62-119 à intervenir entre la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant une modification de la clause relative à l'assurance responsabilité civile ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention supplémentaire au permis numéro 62-119, datant du 8 décembre 1987, avec la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent pour la permission de placer, maintenir et utiliser une prise d'eau et un émissaire sur, sous et à travers du terrain de réserve du canal de Beauharnois, afin d'éliminer la notion de protection environnementale et d'apporter une modification à la clause relative à l'assurance responsabilité civile en actualisant le montant de couverture à 5 000 000 \$.

ADOPTÉ

**2008-04-200 APPROBATION DE LA LISTE DE COMPTES NUMÉRO 114 AU MONTANT DE 4 235 555,20 \$**

La liste de comptes numéro 114 est déposée devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 114 pour lesquels les chèques suivants ont été émis :

<u>Numéros de chèques</u>	<u>Montant</u>
43 869 à 43 881	4 235 555,20 \$
43 883 à 44 056	
44 058 à 44 079	
44 081 à 44 301	

QUE le conseil municipal autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

## DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 9 AVRIL 2008

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport budgétaire au 9 avril 2008 est déposé devant ce conseil.

### 2008-04-201 AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION QUÉBEC BASSMASTERS DANS LE CADRE D'UN TOURNOI DE PÊCHE D'ACHIGANS

VU la demande formulée par l'organisme Québec Bassmasters relative à la tenue d'un tournoi de pêche d'achigans dans le cadre du Circuit Bass Challenge Lake & Trail, à partir du stationnement du parc Marcil qui sera le point de ralliement de l'activité, le 26 juillet 2008 ;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Guy Leclair,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'organisme Québec Bassmasters à tenir une activité de tournoi de pêche d'achigans dans le cadre du Circuit Bass Challenge Lake & Trail, le 26 juillet 2008, de 6 h à 17 h, à partir du stationnement du parc Marcil qui sera le point de ralliement de l'activité, et accorde les autorisations requises à la tenue de cette activité, selon les conditions émises dans le rapport préparé par le directeur du Service récréatif et communautaire ;

QUE le conseil municipal accorde à cet organisme un montant de 500 \$ qui sera remis sous forme de bourse à l'une des cinq (5) équipes gagnantes.

ADOPTÉ

### 2008-04-202 AUTORISATION D'UN PERMIS DE BOISSON AU CLUB DE CURLING DE VALLEYFIELD INC.

VU la demande formulée par le Club de Curling de Valleyfield inc. relative à la tenue d'une activité dans le cadre de la fête de la Saint-Jean, le 24 juin 2008 ;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire ;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les parcs et les places publiques ;

Il est proposé par M. le conseiller Guy Leclair,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le Club de Curling de Valleyfield inc. à tenir une activité sur le site de leur stationnement dans le cadre de la fête de la Saint-Jean, le 24 juin 2008, entre 8 h 30 et 21 h ;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boisson enivrante lors de la tenue de cette activité, à condition que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de la journée d'activité ;

QUE les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées.

ADOPTÉ

**2008-04-203 DIVERSES AUTORISATIONS AU CLUB DE CANOË-KAYAK LES DEUX-RIVES INC. POUR LA TENUE D'UNE COURSE DE BATEAUX-DRAGONS**

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la tenue d'une activité de course de bateaux-dragons organisée par le Club de canoë-kayak Les Deux-Rives, le 14 juin 2008 ;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les parcs et les places publiques ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Guy Leclair,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le Club de canoë-kayak Les Deux-Rives inc. à tenir une course de bateaux-dragons, le 14 juin 2008, de 7 h à 21 h, dans la baie Saint-François et au parc Sauvé ;

QUE la Ville autorise la fermeture du stationnement du parc Delpha-Sauvé et de la piste cyclable à l'intérieur du parc Delpha-Sauvé le 14 juin 2008, entre 6 h et 21 h ;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boisson enivrante sur le site de cette activité, le 14 juin 2008, entre 7 h et 21 h, à condition que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables, que les lieux soient nettoyés à la fin de la journée d'activité ;

QUE les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées.

ADOPTÉ

**2008-04-204 MODIFICATION AU PROTOCOLE D'ENTENTE TRIENNAL AVEC LE MUSÉE DE SOCIÉTÉ DES DEUX-RIVES CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE, MATÉRIELLE ET HUMAINE**

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'est engagée à doter l'organisme Musée de Société des Deux-Rives d'un local permanent (troisième volet de sa trilogie culturelle) ;

ATTENDU QUE la Ville désire retirer progressivement M. Michel Vallée de la direction générale du Musée de Société des Deux-Rives afin de travailler sur le développement culturel et communautaire du territoire ;

ATTENDU QUE la Ville a à cœur le développement touristique et culturel sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Ville a comme philosophie d'action de travailler en partenariat avec les organismes du milieu ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire requérant du conseil municipal l'autorisation de modifier le protocole d'entente intervenu en février 2006 avec le Musée de Société des Deux-Rives pour l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine dans le cadre de la poursuite des démarches pour l'implantation du site permanent dudit organisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Guy Leclair,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la modification apportée à l'article 4.1 du protocole d'entente triennal 2006-2008 avec le Musée de Société des Deux-Rives relatif à l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine pour la poursuite de la gestion et du bon fonctionnement de développement dudit organisme, à savoir :

« 4.1 Contribution financière

« La Ville s'engage et s'oblige à verser à l'Organisme la somme de 82 400 \$ pour l'année 2008. La Ville s'engage également à lui fournir des services d'une valeur de 42 465 \$ pour un montant global de 124 865 \$. La somme de 82 400 \$ sera versée à l'Organisme de la façon suivante :

- 45 000 \$ au 1<sup>er</sup> avril 2008 ;
- 37 400 \$ au 1<sup>er</sup> septembre 2008.

Pour l'année 2008, la Ville s'engage à verser à l'Organisme un montant minimum de 82 400 \$ en plus des services qui seront requis selon l'état d'avancement du projet de site permanent. »,

le tout tel que plus amplement décrit au protocole d'entente modifié le 28 mars 2008 ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente modifié précité.

ADOPTÉ

**2008-04-205 AIDE FINANCIÈRE SPÉCIALE À L'ORGANISME LES RÉGATES DE VALLEYFIELD INC. DANS LE CADRE DE LA 70<sup>E</sup> ÉDITION DE CET ÉVÉNEMENT**

CONSIDÉRANT la volonté municipale de participer à la tenue de la 70<sup>e</sup> édition des Régates de Valleyfield qui se déroulera dans la baie Saint-François et au parc Delpha-Sauvé le 28 juin et du 2 au 6 juillet 2008 ;

ATTENDU QUE la municipalité a budgété en 2008 une contribution financière spécialement reliée au 70<sup>e</sup> anniversaire de cet événement ;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield contribue financièrement à la programmation du 70<sup>e</sup> anniversaire de l'événement des Régates de Valleyfield, pour un montant de 90 000 \$ réparti de la façon suivante :

- soirées spectacles : 35 000 \$ ;
- plan média national et hors Québec : 40 000 \$ ;
- développement économique : 15 000 \$.

ADOPTÉ

**2008-04-206      MODIFICATION AU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC ANIM'ACTION DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD POUR LA GESTION DE DIFFÉRENTES ACTIVITÉS D'ANIMATION**

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire requérant du conseil municipal l'autorisation de modifier le protocole d'entente 2007 intervenu avec l'organisme Anim'Action de Salaberry-de-Valleyfield pour l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine dans le cadre de la gestion et de l'animation des terrains de jeux et des camps de jour ainsi que de l'organisation de la semaine de relâche scolaire ;

Il est                      proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Guy Leclair,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la modification apportée au protocole d'entente 2007 intervenu avec l'organisme Anim'Action de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine dans le cadre de la gestion et de l'animation des terrains de jeux et des camps de jour ainsi que de l'organisation de la semaine de relâche scolaire, afin de verser audit organisme une contribution financière de 25 000 \$ en lieu et place de 66 500 \$ étant donné l'augmentation de la contribution financière du Programme d'emploi d'été Canada à cet organisme ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente modifié précité.

ADOPTÉ

**2008-04-207      RÉOLUTION D'INTENTION POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORT, DE RÉAMÉNAGEMENT DE TERRAINS SPORTIFS ET DE REMISE AUX NORMES DE LA PISCINE INTÉRIEURE**

CONSIDÉRANT la surutilisation actuelle des surfaces sportives naturelles du Collège de Valleyfield, de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands et de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

CONSIDÉRANT les besoins grandissants des clubs et associations scolaires et municipales pour la pratique de sports sur des surfaces extérieures et la période d'utilisation de plus en plus longue ;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Collège, de la Commission scolaire et de la Ville de développer un partenariat pour la gestion et l'utilisation de divers équipements sportifs ;

CONSIDÉRANT l'impact positif d'un tel partenariat au niveau de la qualité de vie des citoyens ;

ATTENDU QU'un tel projet positionne avantageusement la municipalité pour la présentation d'événements sportifs ;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire ;

Il est                      proposé par M. le conseiller Guy Leclair,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu



Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Guy Leclair,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec Terminus Valleyfield inc. relatif à l'entretien ménager et à la surveillance du Marché public, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008, au coût de 4 000 \$ ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

**2008-04-210 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-03-16 POUR LE LOT 866 (FUTUR LOT 866-2) SIS AU 711, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE AFIN D'AUTORISER LA CRÉATION DE DEUX NOUVEAUX LOTS ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

M. Claude Y. Derepentigny, M<sup>me</sup> Léo-Georges Barrette et M. Dominique Larin signifient aux membres du conseil, pour et au nom de citoyens de ce secteur, leur désaccord avec la demande de dérogation mineure formulée pour la création de deux nouveaux lots pour le 711, rue Saint-Jean-Baptiste, car ce genre de demande dans un tel environnement est à prescrire. Ils demandent au conseil municipal de refuser cette demande de dérogation mineure.

ATTENDU QUE M. Michel Daoust a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 866 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU certains éléments nouveaux relatifs au dossier ;

VU la volonté du conseil municipal d'examiner dans son ensemble la question de ce secteur ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield reporte ce point à une séance ultérieure pour être pris en considération et demande à l'unité Urbanisme et Permis au Service de la gestion du territoire d'étudier à nouveau le dossier lors d'un prochain comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ

**2008-04-211 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-03-17 POUR LE LOT 258-438 SIS AU 188, RUE TRUDEAU AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Pierre Bérubé a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 258-438 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure 2008-03-17 pour le lot 258-438 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Pierre Bérubé, concernant l'immeuble sis au 188, rue Trudeau, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant l'agrandissement d'un bâtiment principal existant avec un total des marges latérales de 3 mètres, alors que l'article 500 du Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield prescrit un total des marges latérales de 4 mètres dans cette zone.

ADOPTÉ

**2008-04-212 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-03-18 POUR LES LOTS 129-49 ET 129-51 SIS AUX 33 ET 35, RUE BOURASSA AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE BIFAMILIALE ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Sonia Galipeau a formulé une demande de dérogation mineure pour les lots 129-49 et 129-51 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure 2008-03-18 pour les lots 129-49 et 129-51 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M<sup>me</sup> Sonia Galipeau, concernant l'immeuble sis aux 33 et 35, rue Bourassa, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant la construction d'une résidence bifamiliale ayant une hauteur d'un étage, alors que le Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield exige un minimum de deux étages pour un tel usage dans la zone H-514.

ADOPTÉ



2008-04-213

**AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-03-19 POUR LE LOT 153-15 SIS AU 237, RUE CHAMPLAIN AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE FONDATION POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Stéphane Sauvé a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 153-15 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure 2008-03-19 pour le lot 153-15 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Stéphane Sauvé, concernant l'immeuble sis au 237, rue Champlain, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant la construction d'une nouvelle fondation pour un bâtiment principal existant avec une marge de recul de 3,90 mètres, une marge latérale droite de 0,60 mètre et un total des marges latérales de 3,30 mètres, alors que l'article 500 du Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield prescrit une marge de recul minimale de 4,5 mètres, une marge latérale minimale de 2 mètres ainsi qu'un total des marges latérales d'au moins 5 mètres pour un bâtiment résidentiel bifamilial dans cette zone.

ADOPTÉ

2008-04-214

**RÉPONSE À LA DEMANDE 1097-2008-02 POUR AUTORISER L'AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL À MÊME UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE EXISTANTE SISE AU 126, RUE DONALD, LOT 94-365, EN VERTU DU RÈGLEMENT 1097 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU QUE le lot 94-365 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Luc Debonville pour l'aménagement d'un logement intergénérationnel à même une résidence unifamiliale existante sise au 126, rue Donald ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous réserve du respect de certaines conditions ;

Il est proposé par M. le conseiller Guy Leclair,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande 1097-2008-02 formulée pour le lot 94-365 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Luc Debonville, demande effectuée dans le cadre du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield, pour l'autorisation de l'aménagement d'un logement intergénérationnel de 59,05 mètres carrés à même une résidence unifamiliale existante, sise au 126, rue Donald, et ce, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- si l'occupant hébergé quitte définitivement le logement intergénérationnel, celui-ci doit rester vacant, être habité par les occupants du logement principal ou par de nouveaux occupants répondant au critère « même famille » prescrit par le Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield ou doit être aménagé de manière à être intégré au logement principal ;
- se conformer aux autres dispositions des règlements de construction et de zonage.

ADOPTÉ

**2008-04-215 MANDAT À UNE FIRME D'URBANISTES-CONSEILS POUR LA PRODUCTION DE DOCUMENTS DANS LE CADRE DE LA REFONTE QUINQUENNALE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

VU la recommandation de l'urbaniste au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'un mandat à une firme d'urbanistes-conseils pour préparer et animer les assemblées de consultation, préparer le résumé du plan d'urbanisme et certains avis publics dans le cadre de la refonte quinquennale de l'ensemble des règlements d'urbanisme et du plan d'urbanisme ;

VU l'offre de service de la firme d'urbanistes-conseils Daniel Arbour & Associés (DAA) inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme d'urbanistes-conseils Daniel Arbour & Associés (DAA) inc. pour la préparation et la tenue de consultations publiques portant sur les projets de plan et de réglementation d'urbanisme révisés ainsi qu'aux différentes tâches relatives à la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur de ces documents dans le cadre de la refonte quinquennale du plan et des règlements d'urbanisme, pour un montant forfaitaire de 12 700 \$, taxes en sus, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 18 mars 2008.

ADOPTÉ

**2008-04-216 MANDAT À UNE FIRME DE SPÉCIALISTES EN ENVIRONNEMENT POUR LA CARACTÉRISATION DES MILIEUX NATURELS DES ESPACES À DÉVELOPPER DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON**

VU la recommandation de l'urbaniste au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'un mandat à une firme de spécialistes en environnement pour la réalisation d'une caractérisation de certains terrains à développer dans le parc industriel et portuaire Perron ;

VU l'offre de service de la firme de spécialistes en environnement SAGIE inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme de spécialistes en environnement SAGIE inc. pour la réalisation d'une caractérisation des milieux naturels des espaces à développer dans le parc industriel et portuaire Perron, pour un montant forfaitaire de 6 800 \$, taxes en sus, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service O0803-05 du 27 mars 2008.

ADOPTÉ

**2008-04-217 MODIFICATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT RELATIF À LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DES OUVRAGES DE COLLECTE DES EAUX USÉES**

VU la résolution 2008-03-164 relative à l'approbation des critères de sélection pour l'octroi d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels d'ingénierie dans le cadre des travaux de restauration des ouvrages de collecte des eaux usées, adoptée lors de la séance du conseil du 18 mars 2008 ;

VU la recommandation de l'ingénieur de projet à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire d'approuver les modifications apportées aux critères d'évaluation des offres pour services professionnels qui lui permettront d'octroyer un contrat à une firme d'ingénieurs pour déterminer la localisation et le débit des eaux parasites dans les trois secteurs de la municipalité dans le cadre du projet de réhabilitation et de modernisation de la station d'épuration La Seigneurie et des ouvrages de collectes des eaux usées ;

Il est proposé par M. le conseiller Guy Leclair,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine les modifications apportées au document préparé par l'ingénieur de projet à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire daté du 12 mars 2008 et approuve les nouveaux critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels ainsi que leur pointage respectif énumérés audit document à insérer à l'invitation à soumissionner pour l'octroi d'un contrat à une firme d'ingénieurs pour déterminer la localisation et le débit des eaux parasites dans les trois secteurs de la municipalité dans le cadre du projet de réhabilitation et de modernisation de la station d'épuration La Seigneurie et des ouvrages de collectes des eaux usées.

ADOPTÉ

**2008-04-218 MODIFICATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT RELATIF À LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE DANS LE CADRE D'UN PLAN DIRECTEUR DE DRAINAGE**

VU la résolution 2008-03-165 relative à l'approbation des critères de sélection pour l'octroi d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels d'ingénierie dans le cadre d'un plan directeur de drainage, adoptée lors de la séance du conseil du 18 mars 2008 ;

VU la recommandation de l'ingénieur de projet à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire d'approuver les modifications apportées aux critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels qui permettront d'octroyer un contrat à une firme d'ingénieurs pour la réalisation d'un plan directeur de drainage dans le cadre des travaux de planification de développement de la municipalité ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine les modifications apportées au document préparé par le coordonnateur à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire daté du 12 mars 2008 et approuve les nouveaux critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels ainsi que leur pointage respectif énumérés audit document à insérer à l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat à une firme d'ingénieurs pour la réalisation d'un plan directeur de drainage dans le cadre des travaux de planification de développement de la municipalité.

ADOPTÉ

**2008-04-219 MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEURS POUR EFFECTUER DES COMPTAGES DE CIRCULATION SUR LE BOULEVARD MGR-LANGLOIS DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DU PARC D'AFFAIRES ARTHUR-MIRON**

VU la recommandation du coordonnateur adjoint à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'un mandat à une firme d'ingénieurs pour effectuer des comptages de circulation pour chacune des intersections et ouvertures dans le terre-plein central du boulevard Mgr-Langlois, entre le boulevard Bord-de-l'Eau et la rue Alexandre, dans le cadre de la planification du réaménagement du parc d'affaires Arthur-Miron ;

VU l'offre de service de la firme d'ingénieurs CIMA+ ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs CIMA+ pour effectuer des comptages de circulation sur le boulevard Mgr-Langlois, entre le pont Mgr-Langlois et la rue Alexandre, afin d'englober le tronçon où un nouvel aménagement sera proposé dans le cadre de la planification du réaménagement du parc d'affaires Arthur-Miron, pour un montant forfaitaire de 20 100 \$, taxes en sus, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 25 mars 2008.

ADOPTÉ

**2008-04-220 MODIFICATION DE LA CONVENTION AVEC TECHNOLOGIES FABGROUPS INC. DANS LE CADRE DE LA DÉSHYDRATATION DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION**

VU la résolution 2007-01-041 relative à la signature d'une convention avec Technologies Fabgroups inc. pour la fourniture, l'installation et l'opération d'une station de traitement permettant de réduire les boues en cendre, procédé consistant en un système d'oxydation humide assistée par plasma (OHAP), adoptée lors de la séance du conseil du 16 janvier 2007 ;

VU la recommandation du coordonnateur à l'unité Eau et Environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'approuver les modifications apportées à cette convention afin d'en clarifier certains articles ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Guy Leclair,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les modifications apportées aux articles 4.3, 5.2, 8.7 et 9.1 ainsi qu'à l'annexe C-2 de la convention à intervenir entre la compagnie Technologies Fabgroups inc. et la municipalité pour la fourniture, l'installation et l'opération d'une station de traitement permettant de réduire les boues en cendre, procédé consistant en un système d'oxydation humide assistée par plasma (OHAP), aux mêmes termes et conditions stipulées en ladite convention ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention modifiée précitée, ainsi que toute autre modification mineure qui pourrait être apportée à ladite entente après acceptation préalable du maire et du greffier, et tout document relatif à la présente, le cas échéant.

ADOPTÉ

**2008-04-221 APPEL D'OFFRES 2008-05 : SIGNALISATION, PHASE I**

Suite à l'appel d'offres 2008-05 relatif à la réalisation de la première phase de la signalisation urbaine, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Flash Néon inc.	552 610,26 \$
Construction Valrive inc.	959 076,30 \$

VU la recommandation du coordonnateur à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Flash Néon inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Guy Leclair,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Flash Néon inc. un contrat pour la réalisation de la première phase de la signalisation urbaine, pour un montant de 552 610,26 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2008-05.

ADOPTÉ

**2008-04-222 INVITATION À SOUMISSIONNER 2008-ENV-02 : RÉFECTION DE BORDURES DE RUES EN BÉTON BITUMINEUX**

Suite à l'invitation à soumissionner 2008-ENV-02 relative à la réfection des bordures de rues en béton bitumineux pour l'année 2008, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Pavage Léger inc.	46 843,12 \$
Asphalte Verner inc.	49 326,38 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Pavage Léger inc., pour un montant maximal de 41 763,75 \$ afin de respecter les objectifs budgétaires établis en début d'année ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Pavage Léger inc. un contrat pour les travaux de réfection de bordures de rues en béton bitumineux pour l'année 2008, pour un montant maximal de 41 763,75 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2008-ENV-02.

ADOPTÉ

**2008-04-223 INVITATION À SOUMISSIONNER 2008-ENV-03 : RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES EN BÉTON**

Suite à l'invitation à soumissionner 2008-ENV-03 relative à la reconstruction de trottoirs et de bordures en béton pour l'année 2008, aucune soumission déposée n'a été retenue ;

VU la recommandation du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics de rejeter les soumissions, car les montants soumis sont supérieurs aux prévisions budgétaires pour ce projet ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2008-ENV-03 relative à la reconstruction de trottoirs et de bordures en béton pour l'année 2008, les montants soumis étant supérieurs au montant prévu par l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) pour procéder par voie d'invitation écrite, et autorise le retour en appel d'offres pour le même sujet selon un nouveau devis et en modifiant les paramètres de soumissions.

ADOPTÉ

**2008-04-224 INVITATION À SOUMISSIONNER 2008-ENV-04 : FAUCHAGE DES TERRAINS VACANTS POUR L'ANNÉE 2008**

Suite à l'invitation à soumissionner 2008-ENV-04 relative au fauchage des terrains vacants et des bords de chemins pour l'année 2008, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

B.L. Pelouses inc.	47 505,71 \$
9029-2533 Québec inc.	51 504,86 \$
Ferme Norac inc.	55 632,14 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie B.L. Pelouses inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie B.L. Pelouses inc. un contrat pour le fauchage des terrains vacants et des bords de chemins pour l'année 2008, pour un montant de 47 505,71 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2008-ENV-04.

ADOPTÉ

**2008-04-225 INVITATION À SOUMISSIONNER 2008-INC-06 : CONCIERGERIE**

Suite à l'invitation à soumissionner 2008-INC-06 relative au service de conciergerie aux édifices du Service de sécurité incendie, à la caserne 1, à la caserne 2 et à la cour municipale, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2008 au 31 mai 2009, la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

Services d'Entretien SLD	35 555,62 \$
--------------------------	--------------

VU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Services d'Entretien SLD ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à l'entreprise Services d'Entretien SLD un contrat pour le service de conciergerie aux édifices du Service de sécurité incendie, à la caserne 1, à la caserne 2 et à la cour municipale, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2008 au 31 mai 2009, pour un montant de 35 555,62 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2008-INC-06.

ADOPTÉ

**2008-04-226 INVITATION À SOUMISSIONNER 2008-GT-05 : SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE POUR LA LOCALISATION ET LA DÉTERMINATION DES DÉBITS DES EAUX PARASITAIRES DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS**

Suite à l'invitation à soumissionner 2008-GT-05 relative à la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la localisation et la détermination des débits des eaux parasites dans les réseaux d'égouts, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Enviroservices inc.	78 730,31 \$
---------------------	--------------

VU la recommandation du coordonnateur à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme d'ingénieurs Enviroservices inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs Enviroservices pour la localisation et la détermination des débits des eaux parasites dans les réseaux d'égouts, plus particulièrement pour la localisation des sources d'infiltration et le captage sur les réseaux d'égouts unitaires et domestiques et pour l'évaluation des débits dans le cadre du projet de réhabilitation et de modernisation des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées, pour un montant de 78 730,31 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2008-GT-05.

ADOPTÉ

**2008-04-227      DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 145 SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (2008-2009 – PHASE V)**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 145 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C 19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est                                      proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 145 sur la mise en œuvre du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2008-2009 – phase V).

ADOPTÉ

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER DU RÈGLEMENT 141 POUR DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ AUX NORMES ET D'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE ROMA-BOUGIE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 825 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 2 avril 2008, pour le Règlement 141 pour décréter des travaux de mise en conformité aux normes et d'agrandissement de la caserne Roma-Bougie ainsi qu'un emprunt de 825 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER DU RÈGLEMENT 142 POUR EMPRUNTER LA SOMME DE 1 500 000 \$ AFIN DE POURVOIR À LA RÉALISATION D'UN PLAN DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au





**2008-04-229 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

VU l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Guy Leclair,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désigne M. le conseiller Robert Savard pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2008 jusqu'au 31 juillet 2008 ;

QUE M. Savard soit désigné pour remplacer le maire lors de ses absences et qu'il puisse alors exercer tous les devoirs de la charge du maire, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges, et sous les mêmes obligations et pénalités ;

QUE M. Savard soit désigné comme substitut en vertu de l'article 210.24, 4<sup>e</sup> alinéa, de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., chapitre O-9) pour siéger au conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire ou de vacance à ce poste ;

QUE les frais de représentation engagés, pour et au nom de la municipalité, soient assumés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 300 \$.

ADOPTÉ

**DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL**

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), chacun des deux nouveaux membres du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield dépose devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

**2008-04-230 DÉSIGNATION DE NOUVEAUX OFFICIANTS COMPÉTENTS À CÉLÉBRER DES MARIAGES**

VU la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation* (L.Q. 2002, chapitre 6) sanctionnée le 8 juin 2002 ;

ATTENDU QUE cette loi permet de demander au ministre de la Justice que soient désignés compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield demande au ministre de la Justice de désigner les membres du conseil municipal mentionnés ci-après célébrants

compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité :

- M. le conseiller Guy Leclair ;
- M. le conseiller Jean-Jacques Leduc.

ADOPTÉ

**2008-04-231 RATIFICATION DE MANDATS DE PRÉSIDENCE ET D'ASSISTANCE DE MEMBRES DU CONSEIL ET DE FONCTIONNAIRES À DIVERS COMITÉS, COMMISSIONS ET ORGANISMES**

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier, appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc, et résolu

QUE les membres du conseil, les fonctionnaires et les citoyens mentionnés dans le document préparé par le greffier en date du 15 avril 2008 soient mandatés pour représenter la municipalité auprès des divers comités, commissions et organismes.

ADOPTÉ

**2008-04-232 DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE LA TAXE FONCIÈRE ET DE LA TAXE D'AFFAIRES DE L'ORGANISME SYNDICAT DES PROFESSEURS DU COLLÈGE DE VALLEYFIELD**

VU la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière et de taxe d'affaires formulée par l'organisme *Syndicat des professeurs du Collège de Valleyfield* adressée à la Commission municipale du Québec ;

ATTENDU QU'avant d'accorder une reconnaissance, la Commission municipale du Québec doit consulter la municipalité sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble visé par la demande, conformément à l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q, chapitre F-2.1) ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier, appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc, et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de se soumettre à la décision qui sera rendue par la Commission municipale du Québec suite à l'audition du dossier relatif à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière et de taxe d'affaires formulée par l'organisme *Syndicat des professeurs du Collège de Valleyfield*.

ADOPTÉ

**2008-04-233 FÉLICITATIONS AU PRÉSIDENT DU CAMP DE VACANCES FAMILIAL DOM BOSCO VALLEYFIELD**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître, appuyé à l'unanimité, et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adresse ses félicitations au président du camp de vacances familial Dom Bosco Valleyfield, M. Jean-Pierre Renaud, à la suite de sa démission au sein de la présidence et tient à lui rendre hommage pour son dévouement au cours des années à œuvrer en tant que bénévole au profit de cet organisme dans le but d'améliorer la qualité de vie de toutes les familles qui ont profité des activités organisées par le camp Dom Bosco.

ADOPTÉ

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette deuxième période de questions.

#### **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

#### **2008-04-234 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 20, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est                      proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
                                 appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
                                 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance ordinaire du 15 avril 2008.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier